

Donc il est raisonnable, puisqu'il a été jugé recevable en comité, qu'il entre manifestement dans la portée du projet de loi, qu'il ne représente qu'une extension de la structure de contrôle qui figure déjà au projet de loi, et qu'il a pour but de confier au Parlement et aux parlementaires la charge de veiller à ce que dans son action, le service de sécurité ne sorte pas du cadre prévu par le projet de loi. Compte tenu de tout cela, on ne saurait soutenir que le Parlement du Canada n'a pas le droit de se prononcer là-dessus, de dire si oui ou non il veut se charger de cette responsabilité.

On aurait tort de refuser au Parlement la possibilité d'assumer une responsabilité qu'il serait prêt à assumer du moins en partie. Il serait respectable d'opposer un refus aux députés qui désirent s'acquitter de leurs obligations. Par conséquent, je ne pense pas que cela outrepassse la portée du projet de loi. Cela ne dépasse pas sa portée. Cette mesure englobe sans aucun doute la question de la surveillance. C'est au Parlement de décider de la méthode à suivre. Le gouvernement a dit qu'il faudrait exercer une surveillance et l'opposition estime que celle qu'offre le gouvernement est insuffisante. Nous demandons simplement d'élargir cette surveillance de façon à permettre aux parlementaires de faire leur travail.

● (1230)

Par conséquent, même si de prime abord cela peut paraître irrecevable, j'espère que vous conclurez après un examen plus attentif que le fait, pour les députés, de participer à cette surveillance ne s'écarte en rien de l'objectif principal de cette mesure ou n'en outrepassse pas la portée.

Cela dit, je m'en remets à vous pour juger du bien-fondé de mes suggestions. Nous avons répondu de notre mieux aux questions de la présidence. Durant toutes ces discussions, nous avons cherché à proposer une autre solution qui nous semble réalisable car, sans abuser du temps de la Chambre, nous pourrions ainsi débattre suffisamment de la question. D'autre part, cela permettrait de voter en toute connaissance de cause sur les divers articles du projet de loi.

Je le répète, nous allons retirer certaines motions d'annulation et nous fournirons aujourd'hui à la présidence toute une liste de motions à retirer. Comme nous sommes prêts à le faire, je demande qu'il ne s'agisse pas d'un marché de dupes et qu'on tienne compte également du reste de nos propositions. Je trouverais révoltant que la présidence ne tienne pas compte de tous les autres arguments que nous lui avons présentés, et qu'elle accepte seulement que nous retirions certains de nos amendements dans le but de faciliter les délibérations de la Chambre des Communes. Je suis sûr que vous ne le ferez pas, mais je tenais à mentionner la chose.

Je vous remercie de m'avoir écouté patiemment et si nous pouvions obtenir une décision favorable, cela nous permettrait d'en finir avec cette mesure, que ce soit en l'adoptant ou autrement et de poursuivre les travaux du Parlement.

#### *Service du renseignement de sécurité*

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills):** Monsieur le Président, j'ai assisté à toutes les audiences du comité et surveillé tout ce processus. Tout observateur extérieur, partial ou impartial, conclurait qu'il a été très mal conduit, en fait, de façon incompétente, par le gouvernement et ses conseillers. Nous sommes maintenant enfermés dans un conflit de procédure qui aurait pu être évité si le gouvernement avait été plus adroit et si ses conseillers avaient suivi les principes de droit.

Comme vous le savez, monsieur le Président, nous en sommes là parce que le cabinet a décidé, il y a des mois, que nous aurions un service de renseignements civil. C'est de là qu'est né le projet de loi C-157 qui était tellement mal rédigé et un tel désastre que le gouvernement a dû le retirer avant même qu'il ne nous soit présenté en deuxième lecture et il l'a mis au rancart en le confiant à un comité du Sénat. Celui-ci a entendu des dizaines et de dizaines de témoins et apporté plus de 40 modifications. Si le gouvernement avait fait preuve de la moindre compétence, le projet de loi C-157 serait venu à la Chambre, où il aurait été débattu et adopté.

**M. le vice-président:** A l'ordre. J'invite le député à se limiter au sujet défini par le Président, à savoir le regroupement lui-même et non les mérites relatifs ou le contenu du projet de loi.

**M. Thacker:** Je comprends votre rappel, monsieur le Président, mais vous verrez qu'au cours de ma présentation je parlerai de la justice dans cette instance, la plus haute du pays. D'après moi, le président doit non seulement observer la loi stricte ou le règlement, mais il doit aussi faire preuve d'équité.

On a présenté le projet de loi C-9, on a imposé la clôture en deuxième lecture, et le gouvernement semble nous dire que, puisqu'il n'y a pas eu de discussion en deuxième lecture, on ne peut en discuter non plus à l'étape du comité. Le gouvernement ne nous a pas donné l'occasion de nous exprimer en deuxième lecture. Nous n'avons pas pu présenter d'amendements puisqu'il a imposé la clôture, par conséquent nous devons le faire à l'étape du comité. Ces amendements ont été jugés acceptables par le président du comité, discutés et adoptés, même si certains ont été défaits. Nous en sommes maintenant à l'étape du rapport et tout le monde a le droit de présenter autant d'amendements qu'il veut. C'est exactement ce qui se produit. Si le gouvernement avait été capable de prévoir—comme il se doit—ce qui se produirait en comité, nous n'aurions pas ce débat qui nous fait perdre tant de temps.

Je préférerais parler du contenu du projet de loi plutôt que de questions de procédure. En comité, les députés ministériels eux-mêmes se sont aperçus qu'une grande partie de ce que disaient les témoins et nombre des amendements que nous présentions étaient raisonnables. En fait, ils ont accepté l'un de ces amendements. Un député s'est abstenu et le président, après avoir siégé pendant des mois, a voté avec l'opposition pour l'un des amendements, ce qui fait qu'il a été adopté. Certains députés ministériels ont des opinions bien arrêtées et ils aimeraient voir des changements.